

Date de convocation et d'affichage : jeudi 24 juillet 2025

Nombre de Membres : en exercice : 19 présents : 11 votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Quorum à : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le VINGT-NEUF du mois de JUILLET à 18 HEURES, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur MOURIER Nicolas, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOURIER Nicolas, Maire ;

Mesdames MARTINEAU Anita et DELAPORTE Monique, et Messieurs LEDUC Bruno, de MARNHAC Xavier, et HENRY Arnaud, adjoints et conseiller municipal délégué ;

Mesdames, GAUCHER-LOISEAU Élodie, GUÉRIN Françoise, LÉON Brigitte, HILDYARD Coraline et Messieurs LEBouc Janick, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Monsieur PONTONNIER Pascal donne pouvoir à M. LEDUC Bruno et GUERANGER Vincent.

Absents : Mesdames FAGAULT Pauline, GAILLAT Mathilde, RENOU Marinette, SEVAULT Amélie, CHAUFOR David, RAMAUGÉ Christophe,

Secrétaire de séance : Madame DELAPORTE Monique

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025
- 1. DCM 2025-052 – Attribution du marché public de travaux : Réhabilitation du restaurant sis 10 rue du 11 Novembre
- 2. DCM 2025-053 – Attribution du marché public de travaux : Réhabilitation d'un commerce en bâtiment blanc HACCP sis 7 place de l'Eglise
- 3. DCM 2025-054 – Attribution du marché public de travaux : création d'une Réalisation d'un sentier pédestre et cyclo Route du Lude
- 4. DCM 2025-055 – Acquisition par voie de préemption des parcelles AI 99, 116 et 117
- 5. DCM 2025-056 – numérotage 15 Bis rue de la Gare – complexe polyvalent
- 6. DCM 2025-057 – Subvention exceptionnelle à l'association ACHIL
- 7. DCM 2025-058 - Convention de mise à disposition d'un agent - association ACHIL
- 8. DCM 2025-059 - Convention de mise à disposition d'un local - association ACHIL
- Information du maire et comptes-rendus des commissions
- Questions diverses

Début de séance à 18h02

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2025 (et les remarques éventuelles), qui ont préalablement été envoyés à chaque conseiller, est soumis à approbation.

Aucune remarque

Vote :

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°1 : DCM 2025-052 – Attribution du marché public de travaux : Réhabilitation du restaurant sis 10 rue du 11 Novembre

Il s'agit du marché public de travaux portant sur la réhabilitation complète de l'ancien restaurant de la mairie situé au 10 rue du 11 novembre.

Ce restaurant, fermé depuis septembre 2023, se trouvant en plein bourg, est essentiel pour l'attractivité de la commune.

Sa réouverture est conditionnée par la mise en conformité des installations, du fait de l'arrêt administratif de l'exploitation.

La municipalité a donc lancé un marché de réhabilitation, de mise en conformité et rénovation énergétique avec l'aide du maître d'œuvre RCH. Les offres des entreprises ayant été analysées lors d'une commission MAPA, le conseil doit se prononcer sur les entreprises retenues.

Le maître d'œuvre RCH est venu présenter les offres. Neuf lots étaient proposés, 80 dossiers ont été retirés. Aucun lot n'a été déclaré infructueux. L'ensemble des neuf lots sont présentés en détail. Le coût du projet, initialement estimé à 297 000 EUR. TTC, est désormais chiffré à 196 376 EUR. TTC. Cela semble beaucoup plus cohérent car originellement le cout avait été estimé comme similaire aux travaux du bâtiment blanc qui implique pourtant la rénovation de l'étage et un lot en plus (charpente couverture)

Un binôme de repreneurs potentiels a été identifié pour relancer une activité dans le restaurant de la mairie. Toutefois il ne s'agit que d'une première approche à ce stade.

On note une grande différence entre le cout estimé initialement et les propositions de prestation de travaux dans le lot climatisation et chauffage. Les propositions sont beaucoup plus faibles que prévu.

Les entreprises ont déploré des délais très courts pour monter leurs offres et leurs dossiers techniques. Le maitre d'œuvre a également dû travailler dans un délai beaucoup plus court qu'habituellement. Il n'a eu qu'une semaine pour analyser les offres et rédiger cette analyse. Ces contraintes s'expliquent par la période estivale qui commence et il fallait avoir fini cette étape avant septembre pour commencer les travaux à l'automne.

18h16 : Arrivée de Coraline HILDYARD

Vote

:

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°2 : DCM 2025-053 – Attribution du marché public de travaux : Réhabilitation d'un commerce en bâtiment blanc HACCP sis 7 place de l'Eglise

Il s'agit du marché public de travaux portant sur la réhabilitation de l'ancien commerce dit « chez Pedro » afin d'en faire un bâtiment blanc aux normes HACCP apte à recevoir un commerce alimentaire.

Ce commerce fermé depuis plusieurs années se trouve en plein centre bourg. Un commerce à cet emplacement serait une nouvelle pierre apportée au projet plus global de redynamisation du centre-ville de la commune. Toutefois par l'absence

d'entretien et le nombre d'années sans exploitation, la réouverture d'un commerce alimentaire exige au préalable la mise en conformité des installations et du logement à l'étage.

La municipalité a donc lancé un marché de réhabilitation, de mise en conformité et rénovation énergétique avec l'aide du maître d'œuvre RCH. Les offres des entreprises ayant été analysées lors d'une commission MAPA, le conseil doit se prononcer sur les entreprises retenues.

Ce projet inclut également la réhabilitation du logement à l'étage, afin de permettre à un futur repreneur de s'y installer s'il le souhaite.

Le marché, estimé à 253 000 EUR. HT, a été attribué pour un montant global de 215 536 EUR. HT. Le lot « carrelage/faïence » a été initialement infructueux, l'entreprise Royer, qui n'avait pas candidaté, a finalement été sollicitée en gré à gré en urgence par le maître d'œuvre.

En commission, la question a été posée quant à la pertinence du découpage en lots très spécifiques. Il a été répondu que cela permettait aux petites entreprises spécialisées de se positionner.

IL a été constaté que les prix proposés sont globalement inférieurs aux habitudes, ce qui pourrait refléter une tension ou une crise dans le secteur du bâtiment.

Il faut toutefois attendre les rapports amiante et plomb pour avoir une idée plus précise de surcoûts potentiels.

Une demande a été formulée par Françoise GUERIN concernant l'identité des entreprises en concurrence avec Royer sur le lot « gros œuvre ». Les entreprises n'ayant pas encore été informées, une certaine discrétion était nécessaire.

Vote

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°3 : DCM 2025-054 – Attribution du marché public de travaux : Réalisation d'un sentier pédestre et cyclo Route du Lude

Il s'agit de créer un sentier pédestre et cyclo permettant de relier la gare d'Aubigné-Racan au site archéologique de Cherré via une voie de circulation à mobilité douce. Il permettra également de sécuriser la route du Lude, avec un accès sécurisé pour les arrêts de bus scolaires. Il présentera le double intérêt de garantir aux randonneurs un accès au site historique et aux piétons de pouvoir accéder à la gare sans voiture.

M. le Maire précise que le nom du projet a beaucoup varié au cours de sa préparation. Ce projet, initialement lancé en 2022, a pris du retard et selon les exigences des différents pouvoirs publics concerné il a fallu adapter le nom. Ledit retard est entre autre du à ces évolutions dans le nom et les modifications qu'il a fallu faire dans les dossiers à monter pour être soutenu.

Cinq plis ont été reçues, dont deux lettres d'excuses. L'entreprise TPPL a candidaté. Celle-ci avait déjà été retenue dans le cadre du programme de voirie de 2025. À cette occasion, la commune lui avait signifié qu'elle ferait l'objet d'une vigilance particulière. Le chantier représente un volume de travaux important : il prévoit notamment de busage sur 1 050 mètres de voirie route du Lude.

Le marché avait été estimé à 253 000 EUR. HT. L'offre de TPPL est nettement inférieure à cette estimation et aux offres concurrentes, mais il est rappelé que le prix ne compte que pour 50 % de la notation finale. L'entreprise a proposé une variante avec utilisation de sable falun, non retenue. Malgré un dossier technique légèrement moins abouti, la commission a retenu l'offre en raison du tarif très compétitif.

Le conseil adopte donc la recommandation de la commission MAPA et choisit l'entreprise TPPL et son offre à 207 000 EUR. HT. Une question est posée par M. Janick LEBouc : jusqu'où les travaux vont-ils s'arrêter ? Il est répondu que l'objectif est bien de relier la gare au site archéologique de Cherré.

Un nouvel enjeu a été soulevé lors de la commission : comment sécuriser les arrêts de bus pour les enfants qui empruntent actuellement cette route. À ce jour, ils longent la chaussée de la départementale RD76 et sont déposés directement en bord de

route, ce qui présente un danger. L'autorisation de voirie par le Département semble peu probable. La commune souhaite impérativement éviter qu'un enfant soit percuté en traversant la route après sa descente du car. Il faudra envisager un allongement de la zone d'agglomération pour permettre ces aménagements sécuritaires.

Par ailleurs, des discussions devront être engagées avec certains exploitants agricoles pour le rétablissement de chemins pédestres.

Début des travaux prévu en octobre, avec un délai plus court qu'estimé initialement.

Vote :

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°4 : DCM 2025-055 – Acquisition par voie de préemption des parcelles AI 99, 116 et 117 sises les Bouères

Ces parcelles sont situées en bordure immédiate de l'espace de loisirs Michel ROYER, lieu de fréquentation et de détente des habitants de la commune.

La commune souhaite acquérir ce terrain en prévision de futurs projets dans la zone de loisirs.

Ces parcelles, proches du city-stade, du Pumptrack et de la zone de loisirs, sont constructibles (zone U) et constituent une réserve foncière stratégique pour de futurs aménagements car si on voulait ajouter des équipements sportifs ou autre cela fait partie des rares zones constructibles encore disponibles. Le prix d'acquisition est de 40 000 EUR. La zone, d'environ 4 000 m², comprend une petite maison non raccordée à l'électricité et un petit plan d'eau.

Vote :

Pour : 9 (unanimité des exprimés) – Contre : 0 – Abstention : 3 (Françoise GUERIN, Anita MARTINEAU, Bruno LEDUC)

POINT N°5 : DCM 2025-056 – numérotage 15 bis rue de la Gare – complexe polyvalent

Le complexe polyvalent situé rue de la Gare n'avait pas encore de numérotage, or il est important que l'adressage, pour les démarches administratives, les entreprises de réseaux, les GPS, que tous les bâtiments communaux aient une adresse complète et précise.

Le bâtiment étant situé entre le 15 rue de la gare et le 17 rue de la gare, le numéro proposé « 15 bis » permet de pas perturber la numérotation de la rue.

Vote

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°6 : DCM 2025-057 – Subvention exceptionnelle à l'association ACHIL

L'association ACHIL ACEPP, gestionnaire de la micro-crèche « Les C'Racans » située au 8 rue du Professeur Louis Arnould à Aubigné-Racan, a sollicité, par courrier en date du 23 juillet 2025, une aide financière exceptionnelle d'un montant de 6 000 EUR., afin de faire face à un déséquilibre temporaire de gestion pour l'année 2024.

Ce déséquilibre s'explique notamment par des impayés par des usagers en cours de recouvrement, mais aussi par l'obligation depuis avril 2025 d'avoir un ETP d'un éducateur de jeunes enfants (EJE), contre 7h hebdomadaires auparavant. Une montée à 1,5 ETP d'un EJE est attendue en septembre 2026 ce qui va grandement augmenter le coût de fonctionnement de la micro-

crèche, il serait à prévoir de devoir augmenter le montant de la subvention l'année prochaine même si des solutions pour limiter cette augmentation du coût peuvent être anticipées.

Le reste à charge pour la collectivité annuel habituellement constaté pour une crèche gérée par la communauté de communes est d'environ 80 000 EUR/an pour 20 enfants. De plus, le prix maximum facturé aux parents reste légalement plafonné à 10€/heure. Le prix étant variable selon le revenus des parents, la plupart des familles aux revenus les plus modestes sont plus proches de 4€/heure que de 10€/heure. Les parents sont très satisfaits du fonctionnement actuel de la crèche.

La commune fournit un effort conséquent via la mise à disposition d'un agent et d'un bâtiment. Le conseil municipal propose de verser 5 000 EUR. afin de correspondre à l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions exceptionnelles.

A la question « Etes-vous d'accord pour le versement d'une subvention » :

Pour : 11 (Unanimité des exprimés) – Contre : 0 – Abstention : 1 (Françoise GUERIN)

A la question « souhaitez-vous que la subvention soit de 5 000 € » :

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°7 : DCM 2025-058 - Convention de mise à disposition d'un agent - association ACHIL

Afin de permettre à l'ensemble des habitants de la commune de confier leurs enfants pour un prix raisonnable, la commune apporte son soutien à ACHIL et l'aide en lui mettant à disposition à titre gracieux un membre du personnel municipal en charge du fonctionnement de la micro-crèche sise au 10 rue du Professeur Louis Arnould 72800 Aubigné-Racan dans des locaux communaux.

L'employée communale concernée souhaite fortement rester à ce poste.

Pas de remarque ou de question.

Vote

:

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°8 : DCM 2025-059 - Convention de mise à disposition d'un local - association ACHIL

Pour les mêmes raisons que le point précédent, la commune apporte son soutien à ACHIL et l'aide en lui mettant à disposition à titre gracieux un local municipal dédié au fonctionnement de la micro-crèche sise au 10 rue du Professeur Louis Arnould 72800 Aubigné-Racan.

Pas de remarque ou de question.

Vote

:

Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Unanimité des présents et représentés – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT N°9 : Informations du maire et comptes-rendus des commissions

ADJOINTS – INFORMATIONS :

⇒ Voirie / STEP – Mme MARTINEAU

Le programme Sécurité voirie 2025 : il manque encore des panneaux et des marquages au sol. Une question a été soulevée concernant le déplacement d'un panneau de céder le passage rue de la Sèche.

Concernant la voie nouvelle, les emplacements de stationnement ont été marqués, mais la place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) semble inachevée.

Les trois stops nouvellement installés rue du docteur Renaud suscitent des discussions. Une interrogation a été posée sur la rue de la Fontaine, que certains automobilistes empruntent plus régulièrement désormais ; les ralentisseurs installés ne semblent pas suffisants. L'idée de passer l'ensemble du bourg en zone 30 km/h est en cours. Bien que certains élus riverains aient exprimé leur mécontentement, il apparaît que les vitesses ont effectivement diminué, en particulier route du Lude. Le bruit des motos reste problématique.

Les travaux de fossés sont prévus pour septembre, tout comme certaines interventions de voirie. Des opérations d'épandage sont programmées entre le 11 et le 15 août.

⇒ Finances / Citoyenneté – M. DE MARHNAC

Rien de particulier à signaler, hormis la représentation théâtrale prévue sur le site de Cherré le 13 septembre, organisée par une association du Lude.

⇒ Urbanisme / Environnement – M. LEDUC

Le chantier du cimetière, encadré par l'association Concordia, est terminé. Les jeunes participants et l'entreprise Royer, qui a supervisé les travaux, ont donné des retours très positifs sur leur expérience et le lien créé.

Cette année, plus de familles que nécessaire s'étaient proposées pour accueillir les jeunes une soirée.

Une plaque listant les participants à ce chantier a été installée sur le mur du cimetière.

⇒ CCAS / Cohésion Sociale - Mme DELAPORTE

La cérémonie du 14 juillet s'est bien déroulée, avec une animation musicale au monument aux morts.

La prochaine commémoration aura lieu le 11 novembre. Il faudra anticiper la coordination avec les fanfares et réserver la messe à l'avance.

La commune est désormais propriétaire du camping-car « Gégène », dont l'assurance précédente a été résiliée.

Un petit groupe travaille sur le concours de fleurissement. La remise des prix est prévue en février, avec un classement en décembre.

⇒ Travaux / Réserve Communale – M. PONTONNIER

M. PONTONNIER étant absent, M. LEDUC a présenté le projet de rénovation du club house du football moto-club. Les devis ont été reçus. L'entreprise Royer est mieux-disante, entre autre, sur le lot menuiserie, et la seule à avoir répondu à l'ensemble des lots. Le coût estimé est de 50 000 EUR HT, pour une enveloppe initialement prévue de 80 000 EUR.

Vote (à titre informatif) : Pour à l'unanimité des présents et représentés

Un projet de toilettes publiques automatiques du Tiers-lieu « les ateliers de demain » est également à l'étude rue de l'Aqueduc : 6 000 EUR. pour la dalle + 28 000 EUR. pour les sanitaires. Ces équipements bénéficieront aux usagers des Ateliers de demain, aux sportifs et aux passants.

Vote (à titre informatif) : Pour à l'unanimité des présents et représentés

Concernant l'extension de l'école : un arrêt temporaire a été imposé par l'inspection du travail en raison d'un défaut de sécurisation. Les charpentiers n'ont pas protégé une toiture en travaux, ce qui a engendré un sinistre dans des sanitaires récemment installés. Le préau doit être démonté dans les jours suivants.

⇒ Animation du territoire et Associations – M. HENRY

La météo a perturbé plusieurs événements. Le feu d'artifice du 13 juillet a toutefois été maintenu, contrairement à d'autres communes, et a rencontré un vif succès.

En revanche, le cinéma en plein air a été annulé dû au risque de mauvaise météo.

Arnaud HENRY et Élodie GAUCHER-LOISEAU ont travaillé sur les séances cinéma à la salle des fêtes afin que les projections soient assurées par la commune. Cependant, la Direction du cinéma national (DCN) reste prudente dès qu'il est question de gratuité.

Au Lude, 400 sièges sont à remplacer dans leur salle, 150 sièges devenus inutilisés et stockés depuis deux ans pourraient être récupérés.

Le forum des associations aura pour thème « les jeux géants » et valorisera les bénévoles.

Un support à vélo a été réceptionné. Il sera installé à proximité des nouveaux cabanons, près du Pumptrack, sur une dalle déjà coulée.

⇒ Communication – M. MOURIER

La nouvelle édition du « Petit Courrier » est en préparation, avec un dossier « Commune à la loupe » de 4 pages. Une sur-diffusion est prévue avec une distribution en boîtes aux lettres, incluant les cartons « Le saviez-vous ? » travaillés par la commission Communication.

Florence, photographe, a réalisé des portraits des jeunes participants au chantier Concordia, largement partagés sur les réseaux sociaux. L'initiative a connu un beau succès, salué pour l'implication des jeunes.

⇒ Point tiers-lieu « les ateliers de demain » et santé – Gilles MENANT

Concernant la sollicitation du cabinet Laborare conseils de Bayonne afin de faire venir un médecin étranger, le projet est actuellement en suspens, des blocages étant rencontrés avec le ministère, notamment en raison de problèmes de langue.

Un déjeuner a été organisé avec le médecin Philippe Evrard. Ce dernier ne compterait pas cesser immédiatement son activité, mais envisage de réduire son activité d'un jour par semaine à partir d'octobre.

Une réunion des professionnels de santé de la commune et environs est prévue le 24 septembre, avec la participation d'une infirmière bien informée des nouvelles règles applicables.

Le projet d'aménagement des anciens locaux des tanneries se poursuit : il s'agit notamment de libérer les lieux de leur mobilier actuel pour pouvoir y créer des supports de communication (plaquettes, visuels...).

Une réunion avec les acteurs économiques de la commune a permis de diffuser informations et actualités économiques locales.

La commune est enfin propriétaire du local de la supérette depuis le 15 juillet 2025. La signature du bail avec le groupe carrefour est prévue après-demain à 11h. Bien que Carrefour ait exprimé son souhait de démarrer immédiatement les travaux, cela ne pourra se faire aussi rapidement. La société commencera les travaux d'aménagement à la mi-août.

Sur le plan technique, des travaux sont en cours, notamment sur le toit-terrasse pour résoudre des problèmes d'infiltration. Un petit appentis en bout de bâtiment sera sécurisé, et contre toute attente, les groupes froids seront installés à cet endroit.

Le 13 juillet, l'ACAR a accueilli de nouveaux commerçants bénévoles, dynamisant l'association.

Le service « L'entre-deux express » ne fermera pas en août pour la vente de pain.

(Départ de M. Xavier de Marhnac à 19h42.)

La subvention « dernier commerce de ville » permettrait de percevoir 35 000 €, mais nécessite une démarche via la CCI, qui facture 1 500 €. Le conseil municipal se prononce favorablement

La fresque murale des Ateliers de demain est terminée. Conforme au cahier des charges, elle impressionne par ses dimensions. Il faudra veiller à sa préservation lors de futurs travaux.

Une soirée fondatrice s'est tenue le 30 juin au tiers-lieu « les ateliers de demain », avec une forte participation des bénévoles et des élus.

Un nouveau chantier « argent de poche » est envisagé, en partenariat avec la communauté de communes, pour participer à l'aménagement du tiers-lieu.

L'assemblée générale de l'ADSL est prévue le 17 septembre prochain.

➡ INFORMATIONS ET COURRIERS – M. MOURIER

Lecture du courrier de la société de tir d'Aubigné Racan de remerciement pour la subvention. Elle n'appelle pas de remarque particulière.

POINT N°8 – QUESTIONS diverses

Mme GUERIN soulève deux points de vigilance relatifs au respect des règles de civisme sur la commune :

1. **Propreté autour des colonnes de tri et des poubelles publiques**

Elle évoque l'état de saleté important constaté autour de certaines colonnes de tri, avec des déchets laissés au sol. Ces dépôts pourraient être dus aux camions de collecte de Véolia, dont le secouement des bennes provoquerait des débordements, ou encore à certains usagers négligents. Elle suggère de rappeler les consignes de propreté à tous, afin de préserver l'espace public.

2. **Interdiction du brûlage à l'air libre**

Elle demande également que soit rappelée l'interdiction de brûler des déchets à l'air libre sur le territoire communal. Elle propose la diffusion d'une brochure de la préfecture à ce sujet. Cette demande fait suite à une mauvaise expérience personnelle, un voisin ayant récemment procédé à un brûlage dans un bidon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance close à 19h53

Le maire,

Monsieur Nicolas MOURIER

La secrétaire de séance,

Madame Monique DELAPORTE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Delaporte', written over the printed name 'Madame Monique DELAPORTE'.